

# Votre quartier change pour accueillir la ligne 2 de tramway

Les travaux préparatoires à la réalisation du tramway, consistant à libérer les emprises nécessaires aux dévoiements des réseaux souterrains et à l'insertion de la future ligne 2 de tramway, ont débuté cet été.



Avenue Stendhal à la mise en service de la ligne 2 de tramway (perspective non contractuelle)



Rue d'Entraigues à la mise en service de la ligne 2 de tramway (perspective non contractuelle)

#### Le saviez-vous?



# Toutes les précautions ont été prises lors des études pour préserver au maximum le patrimoine arboré.

Cependant, certains arbres présents le long du tracé empêchent la réalisation des travaux de dévoiements des réseaux et de la plateforme du tramway et ses aménagements. D'autres, trop proches de la zone de chantier, risquent d'être fragilisés par les travaux et pourraient, à terme, représenter un danger pour les usagers.



# Les coupes d'arbres sont strictement encadrées pour préserver la biodiversité.

Un écologue intervient en amont des travaux pour vérifier que les arbres concernés n'abritent pas de faune protégée, comme les chauves-souris par exemple. Il définit ensuite les mesures de protection à mettre en place pendant les travaux et s'assure de leur strict respect.



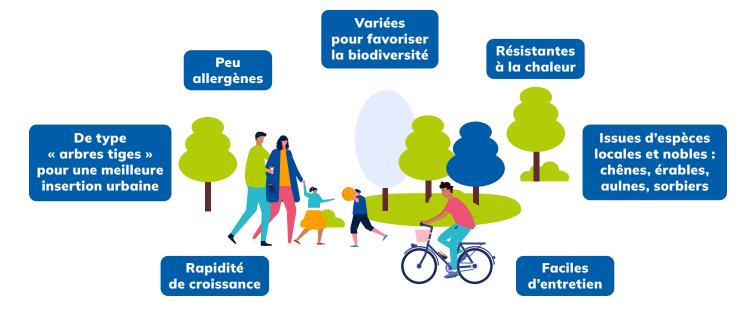
#### Les arbres coupés sont ensuite recyclés et valorisés.

Transformés en copeaux, ils serviront de paillage pour de nouvelles plantations. Certains troncs peuvent également être récupérés puis valorisés (mobilier urbain, etc).

### Les nouvelles plantations et le choix des essences

Plus de 2 200 arbres d'une hauteur moyenne comprise entre 1,5 et 4 mètres seront plantés, accompagnés de massifs et couvre-sols. Cette taille optimale permettra une bonne reprise de l'arbre dans son nouvel environnement.

Les essences ont été choisies pour répondre aux enjeux du milieu urbain et du changement climatique.



## Les mesures mises en place en faveur de l'environnement

Le projet Lignes2tram prévoit un ensemble de mesures pour éviter, réduire et compenser ses impacts sur l'environnement. Ces mesures, définies dans les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique, permettent une renaturation ambitieuse avec l'arrivée du tramway.



Pour éviter de perturber la faune : le calendrier des travaux est ajusté pour respecter les périodes biologiques sensibles pour les oiseaux et les chauves-souris.



Pour réduire les risques sur le patrimoine arboré : les arbres conservés sont protégés (pied, tronc, houppier). Ils font l'objet d'un suivi sanitaire adapté (nettoyage des outils, protections anti-tassement).



Pour compenser les arbres coupés: les nouvelles plantations reconstitueront la trame végétale. Un suivi sera effectué afin de s'assurer de la bonne reprise des végétaux.

















